

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur..... Mme KRON VALERIE

Domicilier a Abengoma en sa qualité de bailleur.

Et Pe KOFFI VIETHONIEN domicilié a
..... Abengoma En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur Mme KRON AKHISI VALERIE qui met
en location son local situé a AKRICKA au quartier
..... A usage Professionnel A
monsieur Pe KOFFI VIETHONIEN

Article 2

Le loyer mensuel est de 20 000 frs

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de 10 ans

Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du 01 Janvier 2024

Le bailleur

Le locataire